

# Construction d'un site de production de laine de roche sur la commune de Courmelles (02)

## ZAC DU PLATEAU



**DEMANDEUR :**



**ROCKWOOL FRANCE S.A.S.**  
111 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS  
75013 PARIS

ROCKWOOL FRANCE SAS  
111 Rue du château des  
Rentiers 75013 Paris

T : +33.01.40.77.82.82

*Handwritten signature*

**ARCHITECTE :**



A.26  
165 bis, RUE DE VAUGIRARD  
75015 - PARIS

T: 09 70 75 52 83

**B.E.T :**



ZI de Ladoux - 11 rue Verte  
- BP30200  
63118 CEBAZAT

T : +334.73.16.34.34

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Récépissé du dépôt du dossier ICPE

ECHELLE :

DATE :

30/09/2019

FORMAT :

A4

**PC25**

220.01

A26

ARC

DPC

GEN

A

N° Affaire

Emetteur

Lot

Phase

Bâtiment

Nature

Niveau

Indice

N°Chrono



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

## Attestation de dépôt ou relevé de non complétude Demande d'autorisation environnementale

### 1. Modalités

→ **Pétitionnaire :**

ROCKWOOL FRANCE SAS

→ **Modalités de remise du dossier par le pétitionnaire et de traitement :**

Date du dépôt du dossier : 30 septembre 2019

Nombre d'exemplaires déposés au format papier : 4      au format électronique : 10

Le dépôt du dossier par le pétitionnaire :

- était précédé d'une prise de rendez vous

OUI

NON

- a fait l'objet d'un échange

OUI

NON

→ **Suites à donner :**

Mise en ligne sur ANAE

Saisine des services (si dossier complet)

Enquête Publique si dossier est régulier ou demande de compléments ou rejet de la demande

Commission (optionnelle)

Décision

### 2. Attestation de dépôt et relevé de (non) complétude

**Il est attesté le dépôt à l'unité Installations classées pour la protection de l'environnement de la Direction départementale des territoires de l'Aisne:**

LE : 30 septembre 2019

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (L181-1 2° du CE)

PAR la société ROCKWOOL

POUR un projet d'usine de fabrication de laine de roche implanté sur le territoire des communes suivantes :

COURMELLES et PLOISY

en version papier : 4 exemplaires

en version électronique : 10 exemplaires

Observations éventuelles :

Direction départementale des territoires de l'Aisne

Horaires d'accueil : sans rendez-vous du lundi au jeudi : 9h15-11h30 / 14h-16h, et le vendredi 9h-11h30 / 13h30-15h30

ou sur rendez-vous du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

: 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon cedex - tél. : 03 23 24 64 00 - fax : 03 23 24 64 01 - courriel : ddt@aisne.gouv.fr

Page 1 / 2

**Le premier examen de complétude de ce dossier conduit à identifier que :**

le dossier contient l'ensemble des pièces listées (*annexe : check-list*).

**Ce document vaut donc accusé de réception au titre de l'article R181-16 du code de l'environnement**

les pièces signalées en page 1 de la check-list sont absentes (*annexe : check-list*)

**Le dossier est en conséquence jugé incomplet, son instruction ne peut être engagée par l'administration.**

**Il appartient au pétitionnaire de déposer les compléments nécessaires à l'instruction du dossier.**

Fait à : LAON, le 30 septembre 2019

Cachet du bureau de l'environnement et signature de son représentant  
Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation  
L'adjointe au Responsable de l'Unité,



**Jenny POIRETTE**

Conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-12 du code de l'environnement, il vous appartient, en tant que maître d'ouvrage, de verser votre étude d'impact, sur la plateforme mise à votre disposition par l'État, sous un format numérique ouvert pour une durée de quinze ans.

Le fichier de cette étude est accompagné d'un fichier des données brutes environnementales utilisées dans l'étude, au format ouvert et aisément réutilisable, c'est-à-dire lisible par une machine et exploitable par traitement standardisé de données.

Votre réponse écrite à l'avis que l'autorité environnementale rendra sur votre projet devra aussi être mise en ligne sur cette plateforme.

Ces démarches devront être réalisées au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique, sur le site :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>